

**CENTRE COMMUNAL
d'ACTION SOCIALE DE TARNOS**

CENTRE SOCIAL ANDRE ARLAS

13 Chemin de Tichené
☎ 05 59 64 88 22

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DU 5 JUIN 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le cinq juin à dix-sept heures trente, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc MABILLET, Président du CCAS.

Date de convocation : 30 mai 2025

Présents : Mesdames AFKIR Karima, DUPRE Anne, FONTENAS Pierrette, GOYHENECHÉ Maïté, ORDUNA Aurélie et PORTET Fabienne ; Messieurs COUTIER Alain et MABILLET Marc.

Excusés : Mesdames DARRAMBIDE Fabienne, NOGARO Isabelle et TROISVALLETS Cécile ; messieurs GUERRERO José et ROBLES Antoine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Monsieur le Président accueille les membres du conseil d'administration.

Le procès-verbal de la séance du 24 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président annonce que les coupes AGGIR et PATHOS qui déterminent les moyens alloués par l'ARS à l'EHPAD pendant 5 ans se sont parfaitement déroulées. Les membres du conseil d'administration félicitent l'équipe et remercient le D^r Paul GUINGAL pour son engagement à nos côtés pendant 6 mois et ces très bons résultats.

Monsieur le Président aborde ensuite les questions inscrites à l'ordre du jour.

1) Convention avec le CDG40 pour l'aide à la création d'un SAD mixte sur le territoire de la Communauté de communes du Seignanx

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil d'administration qu'une convention cadre de mise à disposition du service d'aide et de conseil en organisation du travail fut conclue avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes (CDG40) le 28 octobre 2022 pour une durée de 3 ans.

Il propose de solliciter l'intervention du service susvisé dans le cadre du projet de constitution d'un service autonomie à domicile (SAD) mixte. Ce nouveau service combinera les activités d'aide et de soins à domicile.

Il existe notamment aujourd'hui un SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile) géré par le CIAS du Seignanx ainsi qu'un SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) géré par le CCAS de TARNOS. L'objectif consiste à organiser le rapprochement puis la fusion des SAAD et SSIAD au

1^{er} janvier 2028 (le SSIAD sera alors transféré au CIAS du Seignanx) avec une phase transitoire de coopération conventionnelle entre ces services sociaux et médico-sociaux.

Le CIAS du Seignanx et le CCAS de TARNOS entendent donc confier au CDG40 une mission d'expertise et d'accompagnement.

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent la convention (document joint) relative à l'intervention du service conseil en organisation du CDG40 et l'autorisent à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2) Constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture de carburant

Afin de mutualiser les besoins, Monsieur le Président/Maire de la Commune de Tarnos propose de regrouper les marchés relatifs à la fourniture de carburant pour la Ville, le Syndicat Intercommunal du Parc des Sports Boucau Tarnos, le Centre Communal d'Action Sociale de Tarnos et l'Association pour le centre de loisirs de Tarnos.

Ces marchés concernent la fourniture de carburant en station service et en livraison.

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique relatifs aux groupements de commandes ;

Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la consultation relative à la fourniture de carburant conclue entre la Ville de Tarnos, le Syndicat Intercommunal du Parc des Sports, le Centre Communal d'action sociale de Tarnos et l'Association pour le centre de loisirs ;

Considérant que la Commune de Tarnos, représentée par son Maire, sera le coordonnateur du groupement ;

Considérant que les dépenses résultant des marchés portant sur la fourniture de carburant seront inscrites aux budgets de la Commune, du Syndicat Intercommunal du Parc des Sports, de l'Association pour le centre de Loisirs de Tarnos et du Centre Communal d'Action Sociale de Tarnos ;

Les membres du conseil d'administration approuvent la constitution d'un groupement de commandes, lequel groupement permettra d'organiser les consultations, d'attribuer, signer et notifier les marchés et de procéder aux éventuelles modifications de marchés s'y rattachant. Ils approuvent la convention (document joint) relative à la constitution du groupement de commandes et autorisent Madame la Vice-Présidente du CCAS à la signer, Monsieur le Président, en sa qualité de Maire, agissant pour le compte de la Commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

TARNOS, le 6 juin 2025

Le Président du C.C.A.S. :



Marc MABILLET